

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2019

Le 4 avril 2019, à 18 h 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 26 mars 2019.

Étaient présents : MM. BLANCHET Marie-Hélène, CHARET Monique, CRETON Bernard, DUBOIS Martine, JACQUES Patrick, PLATEAU Thibaut, TOURNIER Gérard.

Était absente : Jean-Baptiste CHARBONNIER (pouvoir à Thibaut PLATEAU)

Était absent non excusé : GLEIZES Emmanuel,

Secrétaire de séance : Martine DUBOIS

Adoption du compte-rendu de la séance du 7 février 2019

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 7 février 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 7 février 2019.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en raison d'une erreur matérielle commise par le Cabinet 2BDM, architecte de la seconde tranche de restauration de l'église concernant le récapitulatif de l'estimation du coût des travaux, il convenait de délibérer à nouveau dans les mêmes formes avec les chiffres corrigés.

Contrat Rural : Approbation du Programme et dépôt du dossier (MODIFICATIF)

OBJET : Projet de contrat rural avec la Région Ile de France et la participation du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour la reprise des travaux de restauration de l'église Saint Martin, Inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH), portant sur la nef et le porche médiéval.

Monsieur le Maire rappelle le projet dont il convient de programmer la réalisation afin d'assurer la préservation de ce bâtiment emblématique de la commune et constituant l'élément fort de son patrimoine.

Après avoir procédé à un examen approfondi de la situation de la commune de MONTMACHOUX et de ses divers besoins, il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de Contrat



Rural, dont le détail des actions est exposé ci-dessous, accompagné des échéanciers prévisionnels de réalisation.

Le contrat comportera les actions dont les montants prévisionnels seraient les suivants :

ACTION 1 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux extérieurs :	277 508,48 € HT
Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	241 500,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	241 500,00 € HT

ACTION 2 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux Intérieurs :	143 015,15 € HT
Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	128 500,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	128 500,00 € HT

Soit un total des actions 1 & 2 :

Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	370 000,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	370 000,00 € HT

Le financement de ces actions repose partiellement sur l'obtention des subventions à solliciter auprès de la Région Ile de France et du Conseil Départemental de Seine et Marne, dans le cadre du nouveau contrat rural.

Le plan de financement provisoire s'établirait ainsi :

ACTION 1 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux extérieurs :	277 508,48 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	241 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	96 600,00 € HT
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	72 450,00 € HT

Soit un total de subvention dans le cadre du contrat rural de :	169 050,00 €
Part communale (sur la totalité de l'action) :	108 458,48 € HT

ACTION 2 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux Intérieurs :	143 015,15 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	128 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	51 400,00 € HT
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	38 550,00 € HT

Soit un total de subventions dans le cadre du contrat rural de :	89 950,00 €
Part communale (sur la totalité de l'action) :	53 065,15 € HT

Soit un total pour l'ensemble du contrat rural :

Montant total HT :	420 523,63 € HT
--------------------	-----------------

Soit un total de subvention dans le cadre du contrat rural de :	259 000,00 €
Part communale (sur l'ensemble des actions):	161 523,63 € HT
TVA 20,00 % (sur l'ensemble des actions) à provisionner :	84 104,73 €
Montant total TTC à provisionner :	245 628,36 € TTC

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ces actions, après signature du contrat, sera, à titre indicatif le suivant :

Action 1 :	Sept. 2019 à Juin 2020
Action 2 :	Sept. 2020 à Juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux présenté pour un montant total de **420 523,63 € HT soit 504 628,36 € TTC** par Monsieur Le Maire, et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le conseil municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation des opérations,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département 77 et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental 77 l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000,00€
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal a désigné le cabinet 2BDM (le 03 mai 2018), pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération et le cabinet Terres et Toits pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (le 02 Janvier 2018).

Contrat Rural : Approbation du Programme, dépôt du dossier et demandes de subventions (consultation DDFIP)

OBJET : Projet de contrat rural pour la suite des travaux de restauration de l'église Saint Martin, Inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Monsieur le Maire rappelle le projet dont il convient de programmer la réalisation afin d'assurer la préservation de ce bâtiment emblématique de la commune et constituant l'élément fort de son patrimoine.

Après avoir procédé à un examen approfondi de la situation de la commune de MONTMACHOUX et de ses divers besoins, il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de Contrat Rural, dont le détail des actions est exposé ci-dessous, accompagné des échéanciers prévisionnels de réalisation.

Le contrat comportera les actions dont les montants prévisionnels seraient les suivants :

ACTION 1 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux extérieurs :	277 508,48 € HT
Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	241 500,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	241 500,00 € HT

ACTION 2 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux Intérieurs :	143 015,15 € HT
Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	128 500,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	128 500,00 € HT

Soit un total des actions 1 & 2 :

	420 523,63 € HT
Retenu par la Région Ile de France à hauteur de :	370 000,00 € HT
Retenu par le Département à hauteur de :	370 000,00 € HT

Le financement de ces actions repose partiellement sur l'obtention des subventions qu'il est proposé de solliciter auprès de la Région Ile de France et du Conseil Départemental de Seine et Marne, dans le cadre du nouveau contrat rural, en complément d'une aide à l'investissement sollicitée auprès de l'Etat et du service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) d'Ile de France et d'une souscription privée en cours, réalisée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Le plan de financement provisoire s'établirait ainsi :

Cas N°1 : Contrat rural seul:

ACTION 1 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux extérieurs :	277 508,48 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	241 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	96 600,00 €
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	72 450,00 €

Soit un total de subvention dans le cadre du contrat rural de :	169 050,00 €
Part communale (sur la totalité de l'action):	108 458,48 € HT

ACTION 2 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux Intérieurs :	143 015,15 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	128 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	51 400,00 €
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	38 550,00 €

Soit un total de subvention dans le cadre du contrat rural de :	89 950,00 €
Part communale (sur la totalité de l'action) :	53 065,15 € HT

Soit un total pour l'ensemble du contrat rural :

Montant total HT :	420 523,63 € HT
Soit un total de subvention dans le cadre du contrat rural de :	259 000,00 €
Part communale (sur l'ensemble des actions):	161 523,63 € HT

TVA 20,00 % (sur l'ensemble des actions) à provisionner :	84 104,73 €
Montant total TTC à provisionner :	245 628,36 € TTC

Cas N°2 : Contrat rural et Subvention D.R.A.C. (Subventions publiques)

ACTION 1 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux extérieurs :	277 508,48 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	241 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	96 600,00 €
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	72 450,00 €

Etat, D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles D'Ile de France), à solliciter :	51 290,68 €
---	-------------

Soit un total de subvention de :	220 340,68 €
Part communale (sur la totalité de l'action):	57 167,80 € HT

ACTION 2 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux Intérieurs :	143 015,15 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	128 500,00 € HT

Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	51 400,00 €
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	38 550,00 €
Etat, D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles D'Ile de France), à solliciter :	23 315,88 €
Soit un total de subvention de :	113 265,88 €
Part communale (sur la totalité de l'action):	29 749,27 € HT
Soit un total pour l'ensemble :	
Montant total HT :	420 523,63 € HT
Soit un total de subvention de :	333 606,56 €
Part communale (sur l'ensemble des actions) :	86 917,07 € HT
TVA 20,00 % (sur l'ensemble des actions) à provisionner :	84 104,73 €
Montant total TTC à provisionner :	171 021,80 € TTC

Cas N°3 : Contrat Rural et Subvention D.R.A.C., complétés par de la souscription privée faite auprès du public en collaboration avec la fondation du patrimoine (Subventions publiques & souscription privée)

ACTION 1 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux extérieurs :	277 508,48 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	241 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	96 600,00 €
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	72 450,00 €

Etat, D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles D'Ile de France), à solliciter :	51 290,68 €
---	-------------

Souscription publique en cours, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine (Montant à ce jour) :	24 920,00 €
--	-------------

Soit un total de financement de :	245 260,68 €
Part communale (sur la totalité de l'action) :	32 247,80 € HT

ACTION 2 :

Eglise St Martin - Restauration de la Nef : travaux Intérieurs :	143 015,15 € HT
Retenu par la Région Ile de France et le Département à hauteur de :	128 500,00 € HT
Subventionné à 40% par la région Ile de France soit un montant de :	51 400,00 €
Subventionné à 30 % par le département soit un montant de :	38 550,00 €

Etat, D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles D'Ile de France), à solliciter :	23 315,88 €
---	-------------

Soit un total de subvention de : 113 265,88 €
Part communale (sur la totalité de l'action) : 29 749,27 € HT

Soit un total pour l'ensemble :

Montant total HT : 420 523,63 € HT

Soit un total de financement de : 358 526,56 €

Part communale (sur l'ensemble des actions): 61 997,07 € HT

TVA 20,00 % (sur l'ensemble des actions) à provisionner : 84 104,73 €

Montant total TTC à provisionner : 146 101,80 € TTC

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ces actions, après signature du contrat, sera, à titre indicatif le suivant :

Action 1 : Sept. 2019 à Juin 2020

Action 2 : Sept. 2020 à Juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux présenté pour un montant total de **420 523,63 € HT soit 504 628,36 € TTC** par Monsieur le Maire, et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le conseil municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation des opérations,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département 77 et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental 77 l'attribution d'une subvention conformément au règlement

des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000,00€

- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal a désigné le cabinet 2BDM (le 03 mai 2018), pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération et le cabinet Terres et Toits pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (le 02 Janvier 2018).

Eglise Saint Martin (I.S.M.H.) : demande de subvention auprès de la DRAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet envisagé afin de poursuivre la restauration de l'église St Martin. A ce titre, il est envisagé la restauration de la nef en deux temps, soit les travaux extérieurs puis les travaux intérieurs et la restauration du mobilier.

Il précise que cette opération fait également l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France et du Département de Seine et Marne au titre d'un Contrat Rural (Co.R.) et qu'il est envisagé de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) d'Ile de France en complément de ce financement sollicité.

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

ACTION 1 :

Restauration de la Nef : travaux extérieurs

Coût des travaux :	241 311,72 € HT
Frais et honoraires (15%) :	36 196,76 € HT
Soit un sous total de :	277 508,48 € HT

ACTION 2 :

Restauration de la Nef : travaux intérieurs &

Restauration du mobilier :

Coût des travaux :	155 921,00 € HT
Frais et honoraires (15%) :	22 638,15 € HT
Soit un sous total de :	173 559,15 € HT

TOTAL DES TRAVAUX :

Total HT:	451 067,63 € HT
TVA 20,00 %:	90 213,53 €
Total TTC:	541 281,16 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

ACTION 1 : Restauration de la nef : travaux extérieurs

Département de Seine et Marne – Contrat rural,
30% d'un montant retenu de 241 500,00€, à solliciter : 72 450,00 €

Région Ile de France, – Contrat rural,
40% d'un montant retenu de 241 500,00€, à solliciter : 96 600,00 €

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France),
Plafonné à 20 % du montant HT retenu de 241 311,72 € de travaux
et de 15 141,66 € de frais divers et honoraires, à solliciter : 51 290,68 €

ACTION 2 : Restauration de la nef : travaux intérieurs et restauration du mobilier

Département de Seine et Marne – Contrat rural,
30% d'un montant retenu de 128 500,00€, à solliciter : 38 550,00 €

Région Ile de France, – Contrat rural,
40% d'un montant retenu de 128 500,00€, à solliciter : 51 400,00 €

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France),
Plafonné à 20 % du montant HT retenu de 133 561,00 € de
travaux (hors lot électricité) et de 9 578,41 € de frais divers et
honoraires à solliciter : 28 627,88 €

Total des subventions publiques: 338 918,56 € HT

Participation du Maître d'Ouvrage : 112 149,07 €

Tva 20,00% à provisionner : 90 213,53 €

Total TTC : 202 362,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'opération présentée dans sa globalité pour un montant de 451 067,63 € HT, soit
541 281,16 € TTC ainsi que son plan de financement,

Décide l'inscription de la dépense au budget de la collectivité,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention d'investissement
auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention,

Mandate monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la
réalisation de ces travaux.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de madame la Préfète, une dérogation de dépassement du taux de subventions publiques de 80%, suivant l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux travaux sur un monument inscrit (ISMH), si nécessaire.

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 de Madame la Trésorière, conforme au compte administratif de la commune, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	312 332,00 €	299 106,00 €	611 438,00 €
Titres de recettes émis	109 701,86 €	172 196,76 €	281 898,62€
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	109 701,86 €	172 196,76 €	281 898,62 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	312 332,00 €	299 106,00 €	611 438,00 €
Mandats émis	238 677,08 €	184 186,06 €	422 863,14 €
Annulations de mandats	0,00€	1 515,59 €	1 515,59 €
Dépenses nettes	238 677,08 €	182 670,47 €	421 347,55 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	128 975,22 €	10 473,71 €	139 448,93 €

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2018 de la commune.

Approbation du compte administratif 2018 et affectation de résultats

Le Compte Administratif 2018 de la commune de MONTMACHOUX se présente comme suit :

SECTIONS	CA 2017	Crédits 2018	CA 2018
Total des dépenses de fonctionnement	159 892,69 €	299 106 €	182 670,47 €
Total des recettes de fonctionnement	281 151,43 €	299 106 €	302 030,74 €
Equilibre de la section de fonctionnement	121 258,74 €		119 360,27 €
Total des dépenses d'investissement	83 975,96 €	312 332 €	238 677,08 €
Total des recettes d'investissement	182 571,93 €	312 332 €	217 435,45 €
Equilibre de la section d'investissement	98 595,97 €		- 21 241,63 €
Equilibre global des CA	219 854,71 €		98 118,64 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des articles et chapitres	CA 2016	CA 2017	CA 2018
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 475,93 €	58 098,70 €	57 923,56 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	17 715,03 €	14 077,39 €	14 706,86 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 603,01 €	54 347,86 €	76 652,42 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	40 954,00 €	30 832,00 €	31 044,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	4 398,16 €	2 536,74 €	2 343,63 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	5 232,95 €		0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	146 379,08 €	159 892,69 €	182 670,47 €
		- 16,25 %	+ 9,23 %	+ 14,25 %
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	964,86 €		1 593,07 €
73	IMPOTS ET TAXES	115 116,64 €	98 819,00 €	125 768,65 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	58 131,10 €	78 256,90 €	42 843,04 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 105,00 €	1 365,00 €	1 792,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 016,00 €	26 909,14 €	200,00 €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.		826,14 €	0,00 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	70 455,63 €	74 975,25 €	129 833,98 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	247 789,23 €	281 151,43 €	302 030,74 €
		+ 1,12 %	+ 13,46 %	+ 7,43 %
	EQUILIBRE FINANCIER	101 410,15 €	121 258,74 €	119 360,27 €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	57 356,05 €	98 595,97 €	- 21 241,63 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	158 766,20 €	219 854,71 €	98 118,64 €
		+ 62,36 %	+ 38,48 %	- 55,37 %
	RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	30 954,52 €	46 283,49 €	- 10 473,71 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	29 840,72 €	7 831,99 €	- 128 975,22 €
	RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	60 795,24 €	54 115,48 €	- 139 448,93 €

Globalement, les dépenses de fonctionnement évoluent de 14,25 %. Les recettes augmentent de 7,43 %.

Les dépenses :

Sont à retenir les éléments suivants :

Les charges à caractère général (O11) ont diminué de 0,30 % (+ 6,65 % en 2017).

En matière d'évolution significative, on notera :

6061 : Eau, Gaz et électricité : diminution de 17,29 % (différé de paiement sur 2018). En 2017, elles avaient augmenté de 1,06 %.

6064 - Fournitures administratives : légère diminution de 0,69 % (-16,90 % en 2017). Pour mémoire, les dépenses s'élevaient à 4 051,06 € en 2014, contre 2 300,38 € en 2018.

611 : Prestations de service : Quasi stabilité (- 0,78 %).

6156 : Maintenance : très forte augmentation en raison de travaux sur la chaudière de la mairie et de la prise en charge de la maintenance de la vidéo protection.

6161 : Assurances : + 1,47 % (- 0,37 % en 2017 ; - 1,51 % en 2016 ; + 9,70 % en 2015)

623 : Fêtes et cérémonies : Diminution de 30,82 % (+ 12,85 % en 2017).

626 : Affranchissements et frais de télécommunications : très forte augmentation (+ 102,06 %) évoquée l'an passé lors de l'adoption du CA 2017 en raison de la fin de la remise mensuelle consentie sur trois ans par la société PARITEL. Le changement d'opérateur en 2019 permettra de réduire le poste télécommunications.

Les charges de personnel (012) augmentent de 4,47 % (- 20,53 % en 2017 en raison de l'absence pour maladie de l'agent en contrat aidé sur près de 6 mois). Cette augmentation vient du recrutement au mois de mai d'un adjoint technique à temps incomplet, en remplacement du contrat aidé.

Les autres charges de gestion courante (65) augmentent de 41,04 % (+ 130,26 % en 2017 ; - 42,42 % en 2016).

Les atténuations de produits (014) évoluent de 0,69 % (- 24,72 % en 2017 ; -25,08 % en 2016), en raison notamment d'un paiement du FNGIR sur 14 mois au lieu de 12. Le FPIC pour sa partie « dépense » évolue de 5,03 %, alors que la partie « recette » augmente de 6,77 % (article 73223).

Enfin, les emprunts (part des intérêts) baissent de 7,61 % (- 42,32 % en 2017 ; - 13,23 % en 2016).

Les recettes :

73 : Impôts et Taxes : + 27,27 % (- 14,16 % en 2017 ; + 7,22 % en 2016).

A noter la réintégration des taxes additionnelles, et l'évolution de la fiscalité locale de l'ordre de 1,68 % en raison de l'augmentation des bases.

74 : Dotations et subventions de participations : - 45,25 % (+ 34,62 % en 2017 ; + 0,31 % en 2016)

La DGF se stabilise (+ 0,63 %). Elle avait diminué de 8,15 % en 2017.

Les droits de mutation ont été réintégrés au chapitre 73.

75 : Autres produits de gestion courante : + 31,28 % (- 35,15 % en 2017 ; - 9,07 % en 2016).

Il s'agit de la location de la salle communale qui évolue à elle seule de 25,64 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €	- €		
1068	REVERSEMENT CCPM ASSAINISSEMENT	- €	- €	33 407,93 €	
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	5 000,00 €	145 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 765,44 €	2 336,64 €	2 336,64 €	17 994,77 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 072,61 €	466,80 €	19 271,36 €	600,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	180 244,10 €	161 544,45 €	9 960,03 €	201 082,31 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	209 082,15 €	309 347,89 €	83 975,96 €	238 677,08 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	- €	- €	0,00€	
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	209 082,15 €	309 347,89 €	83 975,96 €	238 677,08 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	21 399,39 €	72 774,54 €	33 112,44 €	33987,47 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	- €	- €		7 873,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	195 231,94 €	126 414,07 €	58 695,51 €	67 841,39 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	140 000,00 €		
001	EXCEDENT REPORTE	19 966,15 €	27 515,33 €	90 763,98 €	107 733,59 €
	TOTAL RECETTES REELLES	236 597,48 €	366 703,94 €		217 435,45€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	- €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES GLOBALES	236 597,48 €	366 703,94 €	182 571,93 €	217 435,45 €
	EQUILIBRE	27 515,33 €	57 356,05 €	98 595,97 €	- 21 241,63 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	7 549,18 €	29 840,72 €	7 831,99 €	- 128 975,22 €

L'exercice 2018 se termine logiquement avec un déficit de 21 241,63 € (excédent de 98 595,97 € en 2017 et de 57 356,05 € en 2016). Il y aura lieu d'effectuer une affectation de résultat à partir de la section de fonctionnement pour couvrir ce déficit et celui des restes à réaliser (69 080 € en dépenses et 30 023 € en recettes).

Les dépenses (238 677,08 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

1641 - Emprunts (capital) : 19 000 €, soit 7,96 %.

2046 - AC investissement : 17 994,77 € (dont 7 873 € équilibrés par une affectation de résultat de même montant provenant de l'exercice 2017), soit 7,54 %.

2135 - Agencement : 600 €, soit 0,25 %.

231-1 - Enfouissement de réseaux : 181 421,71 €, soit 76,01 %.

231-2 - Eglise : 19 660,60 €, soit 8,24 %.

Les recettes (217 435,45 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

001- Excédent reporté : 107 733,59 €, soit 49,55 %.
 10222 - FCTVA : 26 959,63 €, soit 12,40 %.
 10226 – Taxe d’aménagement : 7 027,84 €, soit 3,23 %.
 1068 : Affectation de résultats : 7 873 € (équilibre des AC 2017), soit 3,62 %.
 131-132 – Subventions : 67 841,39 €, soit 31,20 %.

Les reports sur 2019 (état des restes à réaliser) s’établissent comme suit :

Dépenses : 69 080 €

231-1 : Travaux d’enfouissement de réseaux (solde tranche 2) : 65 778 €.
 231-2 : Eglise : 3 302 €.

Recettes : 30 023 €

132 – Subvention enfouissement de réseaux : 30 023 €.

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire sorti au moment du vote et en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l’unanimité le compte administratif 2018 de la commune en les termes suivants :

SECTIONS	Crédits 2018	CA 2018
Total des dépenses de fonctionnement	299 106 €	182 670,47 €
Total des recettes de fonctionnement	299 106 €	302 030,74 €
Equilibre de la section de fonctionnement		119 360,27 €
Total des dépenses d'investissement	312 332 €	238 677,08 €
Total des recettes d'investissement	312 332 €	217 435,45 €
Equilibre de la section d'investissement		- 21 241,63 €
Equilibre global des CA		98 118,64 €

Pour l’exercice 2018, les résultats par sections s’établissent comme suit :

RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	- 10 473,71 €
RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	- 128 975,22 €
RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	- 139 448,93 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’affecter au compte 1068 du budget 2019 une somme de 60 299 €.

Adoption de la fiscalité locale 2019

Monsieur le Maire indique qu’il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l’assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d’imposition communaux.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2019, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2018	2019	Evolution (%)
Les Bases			
Taxe d'habitation	340 000 €	361 800 €	6,41%
Taxe foncière sur le Bâti	209 300 €	215 900 €	3,15%
Taxe foncière sur le non bâti	23 900 €	24 500 €	2,51%
TOTAUX	573 200 €	602 200 €	5,06%
Les Taux			
Taxe d'habitation	14,62%	14,62%	0,00%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%	12,25%	0,00%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%	45,47%	0,00%
Les Produits			
Taxe d'habitation	49 708 €	52 895 €	6,41%
Taxe foncière sur le Bâti	25 639 €	26 448 €	3,15%
Taxe foncière sur le non bâti	10 867 €	11 140 €	2,51%
TOTAUX	86 215 €	90 483 €	4,95%

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2019 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Taxe d'habitation	14,62%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%

Approbation du budget 2019

Avant de débiter, Monsieur le Maire a tenu à indiquer que ce budget a été préparé alors que l'Etat n'a toujours pas transmis à ce jour le montant des dotations à percevoir.

Le budget 2019 de la commune se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 766 €	57 923,56 €	68 870 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	17 720 €	14 706,86 €	17 787 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 061 €	76 652,42 €	56 845 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	31 184 €	31 044 €	27 222 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 348 €	2 343,63 €	2 148 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	3 960 €		1 498 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	3 070 €		9 578 €

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	BP 2018	CA 2018	BP 2019
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	99 414 €		50 633 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	289 523 €	182 670,47 €	234 581 €
		8,32%	14,25 %	- 18,98 %
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 900 €	1 593,07 €	1 600 €
73	IMPOTS ET TAXES	98 435 €	125 768,65 €	125 891 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	66 430 €	42 843,04 €	42 429 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 500 €	1 792,00 €	5 600 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	200 €	
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	- €		
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	121 258 €	129 833,98 €	59 061 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	289 523 €	302 030,74 €	234 581 €
		8,32%	7,43 %	- 18,98 %
	EQUILIBRE FINANCIER	- €	119 360,27 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

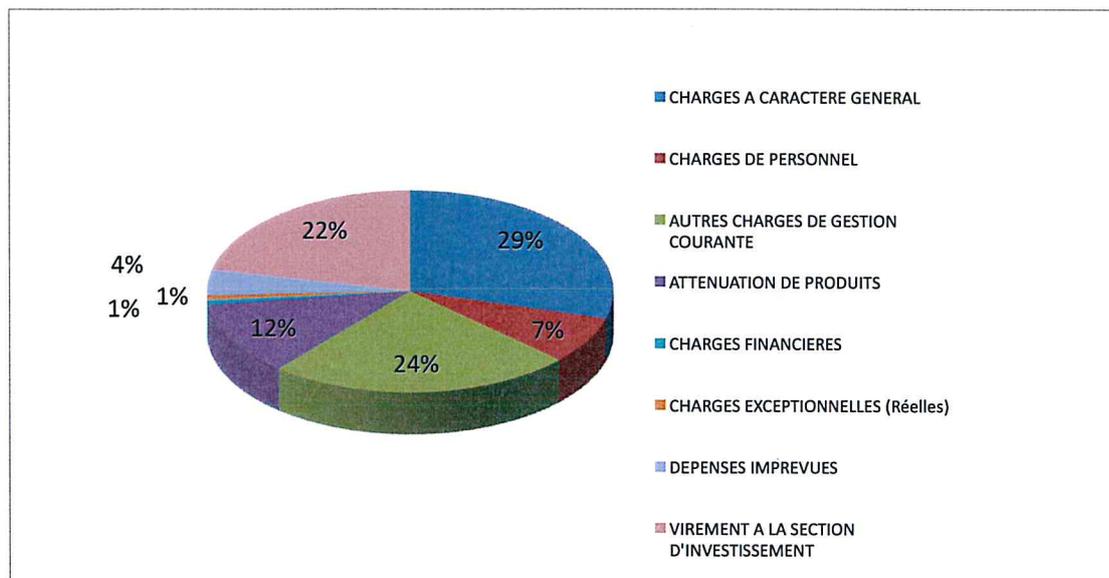
Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2018	BP 2019	RAR 2018	Total BP 2019
001	DÉFICIT REPORTÉ		21 242 €	- €	21 242 €
02	DEPENSES IMPREVUES		35 832 €		35 832 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	19 000 €	- €	19 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 994,77 €	12 579 €	- €	12 579 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	600,00 €		- €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	201 082,31 €	541 282 €	69 080 €	610 362 €
	TOTAL DEPENSES GLOBALES	238 677,08 €	629 935,00 €	69 080 €	699 015 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	33 987,47 €	15 178,00 €	- €	15 178 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	58 695,51 €	356 587 €	30 023 €	386 610 €
1068	AFFECTATION DE RÉSULTATS	7 873,00 €	60 299 €		60 299 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	- €	50 633 €	- €	50 633 €
16	EMPRUNTS ET DETTES		186 295 €		186 295 €
001	EXCEDENT REPORTE	107 733,59 €		- €	
	TOTAL RECETTES REELLES GLOBALES	217 435,45 €	668 992 €	30 023 €	699 015 €
	EQUILIBRE	- 21 241,63 €	39 057 €	- 39 057 €	

Principaux éléments à retenir :

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2018, celle-ci diminue de 18,98 % (+8,32 % en 2018 ; + 12,41 % en 2017).

Les dépenses de fonctionnement (BP 2019)



En dépenses, les charges à caractère général (011) augmentent de 1,63 % (+ 9,96 % en 2018 ; + 6,50 % en 2017), en tenant compte des réalisations de 2018. En outre, les participations financières pour l'urbanisme (1 822 €) et le sport (1 914 €) (Entente intercommunale) sont désormais payées à l'article 611 (prestations).

Les charges de personnel (012) sont quasi stables (+ 0,38 %), malgré la présence d'un adjoint technique sur toute l'année. Elles avaient augmenté de 6,08 % en 2018 et de 5,36 % en 2017; après avoir considérablement baissé en 2016 (- 44,50 %).

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 11,26 % (+ 5,93 % en 2018 ; - 27,09 % en 2017)

A noter cependant que les participations intercommunales inscrites à l'article 6654 diminuent significativement. En effet, en 2018, un reversement à la CCPM de 10 747 € (Excédent CCBG sur le numérique) a été effectué. D'autre part, les participations financières pour l'urbanisme et le sport (Entente intercommunale) seront désormais payées sur l'article 611 (Prestations).

Elles se répartissent comme suit :

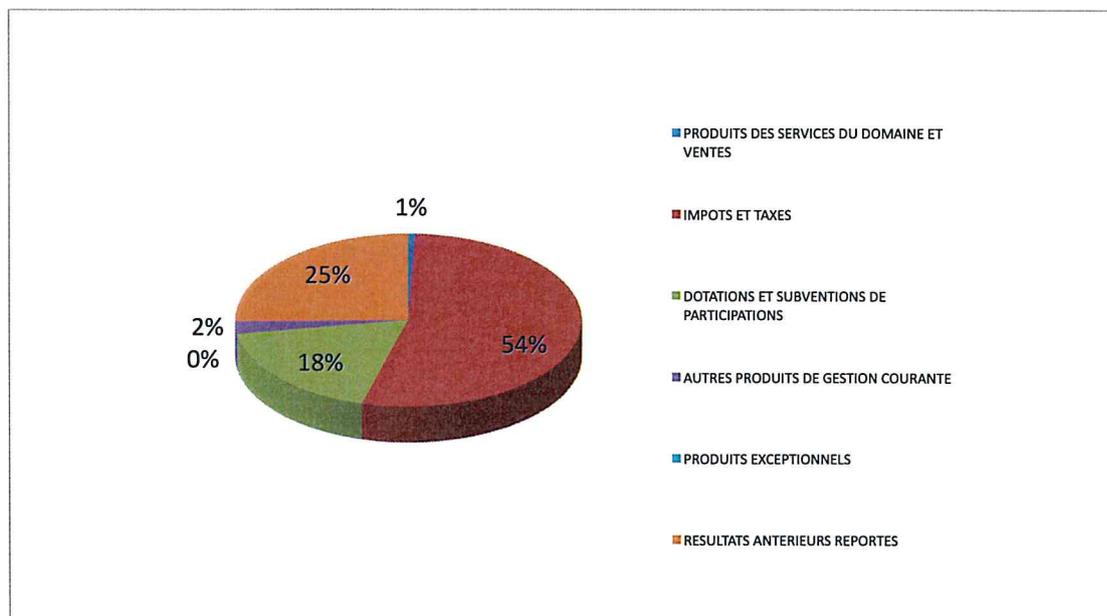
RPI : 30 647 € (34 552 € en 2018 ; 29 595 € en 2017),
SITCOME : 5 614 € (5 795 € en 2018 ; 5 652 € en 2017)

Les atténuations de produits (014) diminuent de 12,71 % (- 4,34 % en 2018 ; - 20,40 % en 2017) ; il n'y aura pas régularisation d'exercice en 2019.

Les charges d'emprunts (66) représentent 0,92 % (0,80 % en 2018 ; 0,95 % en 2017 ; 1,99 % en 2016 ; 2,21 % en 2015) de la section de fonctionnement. Elles diminuent de 8,52 % (- 22,76 % en 2018 ; - 41,80 % en 2017).

Les dépenses imprévues représentent 5,46 % des recettes réelles, soit 9 578 €.

Les recettes de fonctionnement (BP 2019)



En recettes, la DGF est en quasi stabilité (- 0,06 % par rapport à l'an passé).

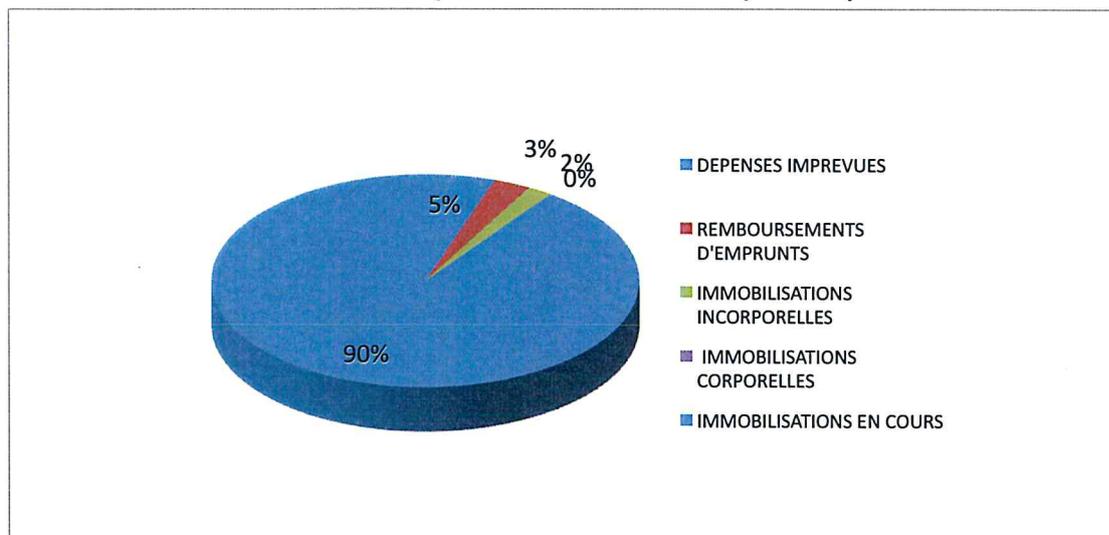
Ainsi, les Impôts et taxes (73) ont été estimés en hausse de 27,89 % (taxes additionnelles intégrées au chapitre 73). Les impôts locaux, au regard de la modification législative d'augmentation des bases, augmentent de 4,95 %.

Les dotations et subventions de participation (74) ont été estimées en baisse de 36,13 % (taxes additionnelles portées au chapitre 73). Les différentes dotations de l'Etat ont été estimées au même niveau qu'en 2018.

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 699 015 €, avec intégration des reports 2018 (69 080 € en dépenses et 30 023 € en recettes).

Les dépenses d'investissement (BP 2019)

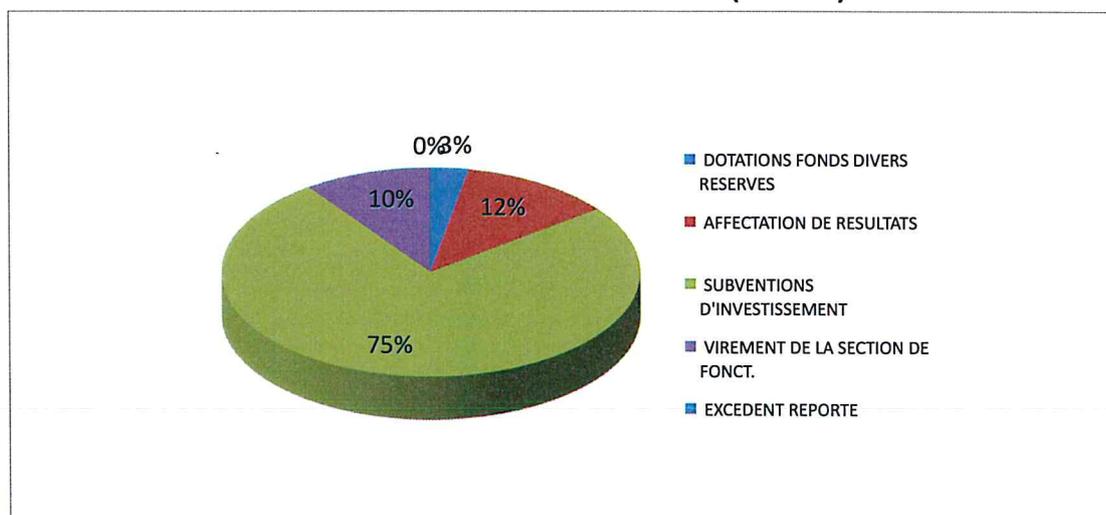


Les dépenses se répartissent comme suit :

Déficit antérieur reporté : 21 242 € (3,04 %)
 Dépenses imprévues : 35 832 € (5,13 %)
 Capital des emprunts : 19 000 € (2,72%)
 AC de l'exercice 2019 : 10 179 € (1,46 %)
 Concession de logiciels : 2 400 € (0,33 %)
 Enfouissement de réseaux (solde) pour 65 778 € (9,41 %)
 Provision Eglise : 544 584 € (77,91%)

Le financement de ces dépenses est assuré par :

Les recettes d'investissement (BP 2019)



Les taxes d'aménagement : 10 000 € (1,43 %)
 Le FCTVA (sur les dépenses de 2017) pour 5 178 € (0,74%)
 Le solde des subventions pour enfouissements de réseaux pour 30 023 € (4,29%)
 Les subventions à venir (Eglise) : 354 987 € (50,78 %)
 La DETR (urbanisme) : 1 600 € (0,24 %)
 Les emprunts de couverture des subventions et FCTVA à venir : 186 295 € (26,65 %)
 L'affectation de résultats de l'exercice 2018 : 60 299 € (8,63 %)
 L'autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 : 50 633 € (7,24%).

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2019 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	234 581 €
RECETTES GLOBALES	234 581 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	699 015 €
RECETTES GLOBALES	699 015 €

Adoption de l'état des subventions 2019

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité l'état des subventions annexé au budget de l'exercice 2019,

Attributions de subventions	2018	2019
Liste des associations	2 930 €	2 935 €
AMICALE DES LOISIRS DE MONTMACHOUX - ALM	1 050 €	1 050 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VOULX	55 €	55 €
ANCIEN COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	75 €	75 €
COLLEGE ELSA TRIOLET	88 €	90 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ELSA TRIOLET	22 €	25 €
FEERIES DU BOCAGE	175 €	175 €
FONDATION DU PATRIMOINE	55 €	55 €
FONDATION HOSPITALIERE STE MARIE	50 €	50 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	200 €	200 €
LE LENDEMAIN DES POMPIERS DU BOCAGE	50 €	0 €
LOUVRE CAP DEFIS**	0 €	0 €
RANDONNEURS BOCAGE GATINAIS	110 €	110 €
RENAISSANCE VOULXOISE	320 €	320 €
RESTAURANTS DU CŒUR	55 €	55 €
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BRESMONT - USCB	450 €	500 €
FACIL	75 €	75 €
HANDISPORT	50 €	50 €
SECOURS POPULAIRE	50 €	50 €

Informations et questions diverses

Informations du Maire :

Les travaux d'enfouissement seront achevés avec la pose courant du mois des deux derniers lampadaires à Leds.

Les travaux de l'église seront réalisés sur les exercices 2020 et 2021.

Installation courant du mois d'avril d'un radar pédagogique à l'entrée de la commune, côté ESMANS.

Installation des Antenne 4G ORANGE : les travaux débuteront à compter du 15 avril prochain avec mise en service programmée pour juin prochain.

Déploiement de la fibre optique : contact avec un bureau d'études envoyé par SEMAFOR 77.

L'opération pourrait être effective pour courant 2020.

Station d'épuration : Le budget de la CCPM sera voté le 8 avril 2019. Une somme de 400.000 € est inscrite au budget pour la création d'une nouvelle station d'épuration avec bacs à macrophytes (Type Roseaux) dont la réalisation devrait démarrer avant la fin de cette année.

La réception des travaux de voirie de la rue de la Bavette et de la rue du Libenois réalisés en octobre dernier vont être réceptionnés et refusés en l'état le 8 avril 2019.

Les prochains travaux de réfection de voirie prévus rue de Fresnes devraient démarrés dans le courant du printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Patrick JACQUES

